

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 7 NOVEMBRE 2012

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR et Lucienne HAAS, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER et Alfred SCHMITT, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : MM. Christophe SCHIMPF, adjoint au Maire a donné procuration à Lucienne HAAS, adjointe au Maire, Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal, Jean-Laurent VONAU, conseiller municipal a donné procuration à Christian KLIPFEL, conseiller municipal et Christian WAGNER, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

1. PRESENTATION DES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA CHARTE DU PARC NATUREL DES VOSGES DU NORD

→ **Intervention de Messieurs Hubert WALTHER, vice-président et Eric BRUA, directeur du SYCOPARC**

Le Maire souhaite la bienvenue aux représentants du SYCOPARC et les remercie d'avoir accepté de participer à la présente séance pour présenter la révision de la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Cette intervention fait suite à la proposition du délégué de la commune auprès de cette instance, Christian KLIPFEL, qui a estimé utile que le conseil municipal ait un éclairage sur cette charte qui devra être adoptée après le rapport du commissaire-enquêteur, suite à l'enquête publique.

M. Hubert WALTHER, Vice-président du SYCOPARC prend la parole et remercie le Maire pour son accueil. Il présente les grandes lignes de la charte et ses modalités de révision et précise que ce nouveau projet s'est fait en concertation avec les acteurs et partenaires (territoires, communes, associations, monde économique et financier, habitants), M. Eric BRUA, directeur du Sycoparc, présente les grandes orientations de cette révision qui a été soumise à enquête publique. Une fois finalisée, cette charte sera soumise au vote des différents conseils municipaux des communes membres du Sycoparc. En cas de non-adhésion, la commune sera contrainte de renoncer à faire partie du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

2. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

→ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 octobre 2012.

→ **Différentes réunions et manifestations**

04.10.2012

- conseil d'orientation de l'EHPAD du Soultzerland : cette instance de concertation examine et donne un avis sur le budget, la politique d'admission et l'animation de la structure. Un premier examen du budget 2013 fait apparaître le risque d'une nouvelle augmentation sensible du prix de la journée. Deux facteurs vont encore être largement discutés, d'une part la date d'application du loyer de la future extension et d'autre part la négociation avec le conseil général sur les charges qui vont être finalement retenues pour le calcul du prix de journée. La stratégie d'occupation des locaux lors de la mise aux

normes du bâtiment existant n'est pas encore arrêtée (maintien dans les locaux des résidents ce qui permettra d'accueillir de nouveaux résidents dans la nouvelle aile dès sa mise en service, ou transfert des résidents actuels dans la nouvelle aile lors de la mise aux normes de l'existant) et le budget sera inévitablement impacté par l'option retenue. La question des logements aidés est également remise sur la table : cession à un autre bailleur social ou transformation progressive en résidence senior ?

05.10.2012

- rencontre avec une responsable de l'ABRAPA concernant le bail à intervenir pour les locaux du Pôle des Services

06.10.2012

- inauguration du sentier des Poètes et de la place André Weckmann à Lembach : la commune de Lembach, l'association Arts Culture et Loisirs de Lembach et la section Haguenau-Lembach du Club Vosgien ont créé un sentier des poètes qui s'expriment en alsacien, une initiative qui allie tourisme vert et défense du bilinguisme
- assemblée générale de l'association Alsace Népal au collège de l'Outre Forêt
- vernissage de l'exposition « Balade Picturale » à La Saline, exposition dédiée aux œuvres des membres de l'association Arts et Peintures

07.10.2012

- « Mine noire » spectacle de marionnettes pour enfants présenté par le Musée du Pétrole de Merwiller-Pechelbronn dans le cadre d'Amuse Musées

08.10.2012

- rencontre avec des riverains de l'impasse des Sept Fontaines concernant le stationnement devant le bar situé en début de voie. L'activité soutenue du restaurant repose la question du stationnement gênant en face de l'établissement. C'est en l'occurrence le signal d'alarme émis par un certain nombre de riverains à travers une pétition adressée au Maire. La solution n'est cependant pas évidente car la configuration devant le bar résulte d'un compromis entre la commune et le bar dans lequel chaque partie a accepté de faire des concessions d'utilisation des parcelles afin que le commerce dispose d'un certain nombre de parkings et que les riverains puissent accéder à leur propriété dans de relatives bonnes conditions. Il faut préciser qu'un respect strict des limites séparatives des propriétés ne permet pas d'atteindre ces objectifs. En conclusion le Maire a proposé de rencontrer le propriétaire et l'exploitant du bar pour prendre les dispositions nécessaires au bon équilibre entre stationnement des clients et circulation des riverains

09.10.2012

- rencontre avec les futurs utilisateurs du Centre Médico-Social (Pôle des services)
- rencontre avec Monsieur FUNFROCK, propriétaire de l'immeuble rue du Docteur Deutsch qui s'interroge sur la destination future de son bien
- réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre Forêt : le conseil d'administration a notamment examiné la mise en œuvre d'un plan de déplacement des utilisateurs du collège afin d'améliorer l'accès à l'établissement, en car, en voiture, en vélo et à pied. Le porteur du projet a mis en exergue la problématique des modes doux, en particulier dans la rue de Seltz empruntée massivement par les collégiens du chef lieu. Le Maire a pris en compte cette dimension tout en soulignant que la municipalité a déjà tenté, à plusieurs reprises, de trouver des solutions mais que celles-ci n'ont pas reçu l'aval du Département. Il est toutefois prêt à relancer le dossier, sur la base des éléments qui vont être collectés à travers le questionnaire du plan de déplacement. Mais il a aussi mis en avant une autre difficulté liée au stationnement des voitures aux alentours du collège. Il a expressément demandé que ce sujet soit également pris en compte car les risques engendrés par ces stationnements sauvages sont tout aussi importants

10.10.2012

- cérémonie de pose de la première pierre de la future MAS « Dietrich Bonhoeffer » édifée par la Fondation Protestante du Sonnenhof, un investissement de plus de 11 millions d'€ pour 4.000 m², un des plus importants investissements dans la santé au niveau de la région, 40 lits pour polyhandicapés complétés de 5 lits temporaires et de 8 places de jour, 65 emplois, une véritable opération urbanistique qui va remodeler l'espace tout au long du Seltzbach, une opération réellement structurante pour la commune et pour tout le territoire environnant
- départ de Monsieur GAGNANT, responsable de la maison d'accueil du Sultzerland

11.10.2012

- rencontre sur le terrain avec les propriétaires du 2 rue de Strasbourg et un responsable des établissements HEIBY visant à aménager l'espace public et privé devant cette propriété

12.10.2012

- visite du centre de stockage des déchets non dangereux organisée par le SMICTOM Nord du Bas-Rhin

13.10.2012

- « La Matinée du SCOTAN » au séminaire des jeunes de Walbourg

15.10.2012

- rencontre avec les éditions Batsberg en vue de l'édition d'un livre sur ROSENTRITT en tant qu'ingénieur de La Saline
- rencontre avec Madame Patricia ECKERT, inspectrice de l'Education Nationale
- réunion du comité de pilotage pour la restauration de l'orgue : le chantier devrait se terminer prochainement et une pré-réception des travaux est prévue le 13 novembre. Les travaux de reconstitution de la partie centrale du garde corps et la mise en place de la main courante en laiton devront se faire parallèlement par les deux entreprises à qui ces lots ont été attribués
- signature de l'acte d'achat avec Monsieur Garcia concernant la partie trottoir du 18, rue de Lobsann

16.10.2012

- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland, avec à l'ordre du jour : participation à la couverture santé et prévoyance de ses employés, création d'une commission de suivi de procédure de la délégation de service public dans le cadre de la construction du nouveau périscolaire, prise en compte des modifications de gestion de la halte garderie résultant de la lettre circulaire de la caisse nationale des allocations familiales en annulant le surcoût de 15% demandé aux familles ne faisant pas partie de la communauté de communes du Sultzerland et point sur l'avancement du processus de fusion avec la communauté de communes du Hattgau qui est en bonne voie

17.10.2012

- réunion de finalisation du contrat de territoire, document qui fixe la participation du conseil général aux projets de la communauté de communes et de ses communes membres. Il s'étend sur la période 2009-2014, avec une révision à mi-parcours en 2012. Au cours de cette révision il s'est avéré qu'au rythme où allaient les choses, avec un ensemble de projets nouveaux, l'enveloppe des subventions risquait d'être dépassée de 380.000 €. Un certain nombre de projets ont donc été retirés et le conseil général a fait un geste important en acceptant que les projets concernant les monuments historiques (Abbatiale de Surbourg et Synagogue de Sultz-sous-Forêts) ne soient pas comptabilisés dans la révision à mi-parcours. Après ces efforts il reste 53.000 € à trouver. A priori ils seront imputés à raison de 35% sur les subventions des projets nouveaux, sauf pour ce qui est de la route du Marienbronn qui fait l'objet d'un

engagement spécifique du Président du Conseil Général. Le dossier devrait maintenant se dénouer rapidement

18.10.2012

- réunion du comité de pilotage de la fusion des communautés de communes du Sultzerland et du Hattgau

19.10.2012

- rencontre avec l'évaluateur du Service des Domaines pour la propriété 34, rue des Barons de Fleckenstein
- rencontre avec le propriétaire et le gérant du bar « Le Seven » pour les problèmes de stationnement à l'entrée de l'impasse des 7 Fontaines
- Jacques WEBER à La Saline : le relais culturel a accueilli un des poids lourds de la scène parisienne. Une soirée organisée grâce au coup de cœur et à la témérité de la directrice, Malou FROESEL lors du festival d'Avignon, à la compréhension de l'artiste qui sait faire un effort financier au profit des petites salles et évidemment au soutien des finances de la commune

20.10.2012

- La jeunesse associative à l'honneur avec deux moments festifs : un déjeuner moules frites des JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers) à La Saline, et un repas «Kesselfleisch » et « Saumagen » au profit des jeunes footballeurs du FCSK au club house du football club

22.10.2012

- dictée ELA au relais culturel la Saline pour les élèves du 3^e cycle de l'école élémentaire dans le cadre de la manifestation portée par l'association ELA au profit des enfants atteints de leucodystrophie. Après la projection d'un film sur ELA, les élèves ont été sensibilisés à l'action des associations Ligne de vie et Dunes d'espoir qui s'engagent aux côtés des enfants handicapés. Les deux associations ont notamment rappelé le rendez-vous du 17 novembre pour participer à leur Téléthon. Le Maire s'est ensuite prêté à la lecture de la dictée, un magnifique texte du prix Goncourt 2011 qui relate une solidarité exemplaire entre un enfant qui ne peut plus marcher et son copain valide mais pas du tout sportif autour d'une paire de baskets
- rencontre avec le Président d'une association de Vttistes de Kutzenhausen
- réunion de la commission des finances, réservée aux seuls élus, concernant la complémentaire santé et prévoyance des agents territoriaux – point à l'ordre du jour

23.10.2012

- journée de visites d'éco quartiers à Bâle organisée par les services de l'Etat et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Première étape en centre ville avec la transformation d'une ancienne usine en pôle d'activités. Une belle réalisation menée avec beaucoup de pragmatisme, loin de notre application très rigide des normes. Deuxième étape en banlieue avec le modèle d'urbanisation particulièrement économe en foncier de Rodersdorf, une commune de 1.300 habitants. A méditer et à mettre en regard avec nos propres débats où une petite densité de 20 logements à l'hectare soulève les passions
- conseil d'école de l'école maternelle
- réunion du comité directeur du Syndicat des Eaux

24.10.2012

- rencontre avec un prestataire informatique pour le matériel audiovisuel de la salle du conseil municipal – point à l'ordre du jour
- rencontre avec les responsables d'ERANTHIS, maître d'œuvre pour la conception de la liaison piétonne entre les écoles et la médiathèque – point à l'ordre du jour

- festival de contes à la médiathèque : pour la première fois le festival « Vos oreilles ont la parole » a fait étape à la médiathèque avec un franc succès puisque les deux séances, à 16 heures et 16 heures 45, ont affiché complet
- assemblée générale de l'amicale des Maires du canton de Soultz-sous-Forêts à Rittershoffen consacrée aux compétences des Maires en matière d'animaux domestiques et plus particulièrement de chiens dangereux

25.10.2012

- conseil d'école de l'école élémentaire : séance d'installation du nouveau conseil, bilan de rentrée, projet d'école, calendrier scolaire, coopératives scolaires, USEP, activités culturelles, projets, ... Débat sur les problèmes posés par une classe particulièrement turbulente. En fin de séance le Maire a fait un point sur l'avancement des travaux et a rappelé les modalités d'accès au bloc scolaire

26.10.2012

- inauguration de l'ESAT d'Oberhoffen du Sonnenhof
- rencontre avec les responsables du SDAUH concernant la zone de servitude de projets autour de la Saline « Le jardin de la Saline » - point à l'ordre du jour
- inauguration du festival « Autour du Point de Croix » à la maison rurale de Kutzenhausen avec plus de 130 exposants cette année. Tous les ans l'Outre-Forêt vit pendant deux week-ends au rythme du point de croix. En 2012 c'est le thème « Au fil des couleurs » qui s'expose dans 9 lieux et 6 localités

27.10.2012

- remise de parkas aux jeunes sapeurs pompiers de l'arrondissement à Betschdorf
- réunion du comité directeur du syndicat de la piscine de Drachenbronn : dans le cadre de la reprise de cette piscine par la communauté de communes de Wissembourg, un diagnostic a été demandé. Il va être effectué par OTE Ingénierie pour un montant de 11 800 € HT

29.10.2012

- inauguration du premier forage de la future centrale géothermique de Rittershoffen : les responsables d'ECOGI, société portée par trois acteurs, le groupe industriel Roquette Frères, Electricité de Strasbourg, et la Caisse des Dépôts, ont ouvert la cérémonie. Ils ont présenté l'ensemble du projet en précisant espérer une mise en exploitation pour 2015. Il s'agit de créer une centrale géothermique dont la chaleur générée alimentera l'usine Roquette de Beinheim par l'intermédiaire d'une canalisation enterrée de plus de 15 kilomètres. Le Président du Conseil Régional et le Président de l'ADEME ont souligné l'importance de cette opération pour les énergies renouvelables en Alsace et ont également mis en lumière les enseignements tirés du site géothermique expérimental de Soultz-sous-Forêts au profit de la mise en œuvre de cette opération. Après la cérémonie, le Maire a relancé le dossier de l'avenir du site de Soultz-sous-Forêts auprès des responsables d'ES et auprès du Président de l'ADEME. Les dirigeants d'ES ont confirmé que cet avenir est actuellement en cours de discussion et que la position de l'ADEME sera déterminante à cet égard. Le Maire a rappelé sa proposition de créer un pôle de formation aux techniques liées à la géothermie s'appuyant sur le site expérimental
- réunion du groupe de travail petite enfance, jeunesse et aînés en vue de la fusion des communautés de communes du Sultzerland et du Hattgau
- enquête publique sur la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
- réunion du comité syndical du Parc Naturel des Vosges du Nord

30.10.2012

- rencontre avec Maître MEYER, notaire à l'office notarial de Soultz-sous-Forêts concernant l'immeuble 34 rue des Barons de Fleckenstein
- réunion du comité directeur du SICTEU

31.10.2012

- réunion de travail avec l'architecte concernant le gymnase du CES qui a présenté une nouvelle version situant la partie conviviale près des entrées actuelles du public afin de faciliter les liaisons entre cet espace et la tribune, transformant l'ensemble actuel des vestiaires en zone de rangement afin de ne plus avoir de matériels stockés dans la partie sportive, et créant une extension abritant la totalité des vestiaires qui seront par la suite partagés entre le hall sportif actuel et le futur deuxième hall à construire par la commune de Sultz-sous-Forêts. La problématique de l'utilisation de l'équipement actuel pendant les travaux, dont les contraintes ont été mises en avant par les représentants des associations lors d'une récente réunion, a également été abordée et doit structurer les choix en matière de planification des opérations
- assemblée générale de l'ASIAPA : une dizaine de collectivités et associations étaient représentées dans cette réunion annuelle de l'association dont le but est de faire vivre le lien entre la maison de retraite du Sultzerland et son territoire. Après la traditionnelle partie statutaire qui a vu la reconduction de l'équipe dirigeante et son Président, le Maire de Sultz-sous-Forêts, la vingtaine de personnes présentes s'est penchée sur l'atterrissage des comptes 2012 et les perspectives financières 2013. L'assemblée a ainsi pu constater que le prix de journée risque de continuer à croître, en dépassant vraisemblablement les 62 € en 2013. Elle a mis en garde la direction de l'EHPAD sur le niveau atteint par ce prix de journée et a exprimé l'espoir d'une stabilisation lorsque l'établissement atteindra la taille critique des 62 lits, une fois l'extension opérationnelle. Enfin elle a pu constater que l'appel au subventionnement par les collectivités membres de l'ASIAPA du plan d'animation a été entendu par 13 communes et communauté de communes sur 19 et elle a décidé de reconduire cet appel sur 2012 et 2013 sur la base des montants totaux décroissants : 3 250€ en 2011, 2 000€ en 2012, 1 000€ en 2013

05.11.2012

- rencontre avec la personne souhaitant acquérir la propriété 34, rue des Barons de Fleckenstein – point à l'ordre du jour
- rencontre avec les responsables du **projet de création d'un site de parapente** sur le massif du Sultzerkopf : pour la pratique du parapente il faut un terrain de décollage et un terrain d'atterrissage ; le terrain pour le décollage est situé sur le ban de la commune de Sultz-sous-Forêts, il nécessitera l'abattage d'arbres sur une surface d'environ 40 x 30 mètres ; celui pour l'atterrissage sur le ban de la commune de Lobsann, à proximité de la maison de postcure du Marienbronn. Les démarches conduites par les deux porteurs de projet ont permis d'obtenir un feu vert de principe de l'ONF, du Club Vosgien et de la BA 901. Pour mener à bien leur projet il faut un accord de principe du conseil municipal de Sultz-sous-Forêts.

En cas d'accord, les 2 porteurs vont ensuite solliciter les 3 clubs de parapente existants dans le Bas-Rhin pour que l'un d'entre eux accepte la gestion du site. Ce club se tournera ensuite vers la fédération et cette dernière entamera des démarches officielles auprès des différents acteurs afin de valider et de mettre en œuvre le site.

Christian KLIPFEL, en sa qualité de Président du Club Vosgien informe l'assemblée que son association a donné le feu vert avec un certain nombre de restrictions dont la gestion du site par une structure porteuse et l'accord de l'ONF.

Le Maire sollicite la position du conseil municipal quant au défrichement de la parcelle forestière et la pratique du parapente sur le ban de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Alfred SCHMITT) et cinq abstentions (Dominique STOHR, Lucienne HAAS, Christophe SCHIMPF, Christian KLIPFEL et Jean-Laurent VONAU), donne une autorisation de principe pour la pratique du parapente sur le ban de la commune. Les conditions précises de l'opération seront définies lors de la discussion officielle avec la fédération

- réunion de la commission des projets et travaux réservée aux élus concernant l'immeuble 34, rue des Barons de Fleckenstein – point à l'ordre du jour

06.11.2012

- réunion des commissions urbanisme, projets et travaux et du groupe de travail pour le réaménagement du centre ancien de Soultz-sous-Forêts avec en discussion la zone de servitude de projets autour de la Saline « Le Jardin de la Saline », la liaison cyclopiétonne entre les écoles et la médiathèque et un point sur les travaux de la rue des Barons de Fleckenstein (bacs floraux) – point à l'ordre du jour

07.11.2012

- conférence de presse organisée par le Président de la Chambre de Métiers d'Alsace, Monsieur Bernard STALTER dans les locaux de l'entreprise HEUMANN de Soultz-sous-Forêts dans le cadre de la 2^{ème} édition de la journée de l'innovation artisanale « L'artisan innove, l'entreprise gagne »
- réunion de la commission de sélection des offres

3. PROJETS ET TRAVAUX

→ Pôle des services

- **Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 2 concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle des services.

En effet une quantité importante de travaux de structure complémentaire, notamment liée à la volonté de conservation du bâtiment A, et la vétusté des voûtes du bâtiment C, a eu un impact non négligeable sur le bon déroulement du chantier. L'état réel de ces bâtiments n'est apparu qu'après démolition partielle et ne pouvait être envisagé sans destruction partielle. Les études et travaux supplémentaires ont complètement perturbé le planning des travaux du gros œuvre et charpente et engendré des incidences sur les lots de second œuvre ; en définitive la réalisation va durer près de deux ans.

La proposition d'avenant se base uniquement sur le montant des travaux complémentaires en gros-œuvre et charpente.

Les avenants des lots 02 – Gros-œuvre et 03 – Charpente s'élèvent respectivement à 81 867,17 € HT et 65 217,22 € HT, soit un total de 147 084,39 € HT. Le Maire précise que l'ensemble des avenants approchera les 15%, soit de l'ordre de 200.000 € HT.

Le montant des honoraires complémentaires s'élèverait donc à 147 084,39 € x 12 % = 17 650,12 € HT, qui sera réparti entre les différents cotraitants.

Le Maire demande aux membres de l'assemblée de débattre sur le sujet.

Alfred SCHMITT regrette que l'architecte ne se soit pas rendu compte de l'état de la maison Herrscher lors du lancement de l'opération et pour Paul BOISSARIE la rénovation de l'ancien devrait être effectuée par un architecte spécialisé. Il se demande si l'architecte est conscient des erreurs faites sur ce chantier.

Le Maire répond que lui-même était favorable à la démolition de la maison Staub mais estime que la démolition de la maison Herrscher aurait certainement soulevé nombre d'oppositions, que ce soit au sein de cette assemblée ou parmi la population.

Pour Christian KLIPFEL toute la différence résulte entre l'architecte qui est un homme de l'art et l'assemblée, car cette dernière prend les décisions en s'appuyant sur l'analyse de l'architecte et des bureaux d'études.

Suite à ce débat, le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU) approuve l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à le signer.

- **Avenant n°1 au lot 17 – stores intérieures**

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 1 au lot 17 – stores intérieures émanant de l'entreprise ROWASTORES/Vendenheim et concernant la fourniture et pose de stores de type « bateau » pour la salle du conseil municipal, côté nord et côté sud. En effet il était prévu dans le marché initial des stores à enrouleur sur toutes les fenêtres côté Sud du pôle des services, mais pas de rideaux pour les fenêtres côté Nord.

Le montant de cet avenant s'élève à 1 960 € HT (2 344,16 € TTC), ce qui représente une augmentation de 35,40 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le marché est porté de 5 536,08 € HT (6 621,15 € TTC) à 7 496,08 € HT (8 965,31 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au lot 17 – stores intérieurs et autorise le Maire à le signer.

- **Gestion des clés**

L'entreprise SCHALCK, titulaire du lot menuiseries, a fait parvenir un premier devis pour une gestion électronique des clés au pôle des services pour un montant de 13 528 € HT. Il s'agit d'équiper les portes stratégiques du pôle des services d'un système électronique : cylindres électriques, transpondeur, logiciels et outil de programmation, et formation. Le montant définitif de l'avenant devrait être inférieur à cet estimatif.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la gestion électronique des clés du pôle des services.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'équiper les portes stratégiques du pôle des services d'un système électronique.

- **Matériel audiovisuel**

Le Maire soumet au conseil municipal le devis de la société WEB'IN/Soultz-sous-Forêts pour l'installation du matériel audiovisuel dans la salle du conseil municipal, d'un montant de 1 606 €. Cette proposition inclut un vidéoprojecteur, un adaptateur WIFI et un écran motorisé. A ce montant il faudra rajouter 150 € HT pour les frais d'installation et de configuration.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis et charge le Maire d'effectuer la commande.

- **Vérification technique des installations électriques**

L'entreprise QUALICONSULT SECURITE a fait parvenir une proposition de convention de vérification technique des installations électriques en vue du passage du consuel. Il s'agit de la mission VAMST (vérification des installations réalisées par les entreprises au moment de la demande de mise sous tension). Le montant des honoraires s'élève à 160 € HT par comptage (8 comptages).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

➔ **Modification du réseau électrique**

Le Maire informe le conseil municipal que la société Electricité de Strasbourg Réseaux a évalué les travaux consistant au déplacement et au remplacement de la ligne électrique Basse Tension aérienne par un câble souterrain avec rattrapage de l'ensemble des ouvrages existants pour le pôle des services à 22 538,92 € HT (26 956,55 € TTC). Conformément au contrat de concession, la commune percevra environ 20% du montant des travaux au titre des redevances de concession deux ans après l'acquittement des factures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux de modification du réseau électrique.

➔ **Pôle scolaire et de la petite enfance**

- **Avenant au lot 03 – Fondations spéciales**

La maîtrise d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 1 au lot 03 – fondations spéciales émanant de l'entreprise DURMEYER/Mittersheim et concernant la modification de la longueur des pieux.

Le montant de cet avenant s'élève à -10 130,89 € HT (12 116,54 € TTC), ce qui représente une diminution de 4,50 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le marché est ramené de 235 254,59 € HT (281 364,49 TTC) à 225 123,70 € HT (269 247,94 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au lot 03 – fondations spéciales et autorise le Maire à le signer.

- **Mosaïque**

Le Maire informe l'assemblée que suite à la prescription de l'architecte des Bâtiments de France concernant la sauvegarde de la mosaïque et vu les difficultés que cela engendre, il a pris contact avec Mme PEREZ SAPPYA pour trouver un artiste qui puisse déposer cette mosaïque et la reposer après les travaux.

→ **Aménagement des abords de la gare**

- **gestion du parking vélos sécurisé**

Le parking vélos sécurisé est en place, il s'agit d'un espace équipé de dix-huit arceaux fixés au sol permettant d'y maintenir les bicyclettes et d'y fixer un antivol. L'accès à cet abri se fait à l'aide d'un badge magnétique qui après passage devant le clavier numérique mural de l'abri-vélos ouvre la porte d'entrée. Celle-ci se referme après le passage du client au moyen d'une gâche aimantée et électrifiée. Le client titulaire d'un badge peut accéder à tout moment durant la période de validité de son badge.

La SNCF propose une convention de partenariat avec la commune qui engage d'une part la SNCF à fournir les badges pour accéder à l'abri vélos et d'autre part la commune à remettre aux utilisateurs les badges d'accès à l'abri vélos contre remise et gestion complète d'une caution de 15 € par badge et enregistrement des coordonnées complètes. Pour permettre l'encaissement de ces cautions il faut créer une régie de recettes.

Le Maire propose au conseil municipal de créer une régie de recettes pour la gestion du parking vélos sécurisé et permettre l'encaissement des cautions. Un régisseur de recettes sera nommé par ses soins, après avis préalable du trésorier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'une régie de recettes pour la gestion du parking vélos sécurisé de la gare et autorise le Maire à signer la convention avec la SNCF.

→ **Liaison cyclopiétonne entre les écoles et la médiathèque**

- **Avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Le Maire retrace l'historique de ce projet : le contrat de maîtrise d'œuvre initial, signé le 24 mai 2011 pour un montant de 14 950 € HT, prévoyait deux volets :

1. une mission d'étude pour la réalisation d'un plan paysager d'embellissement de la commune pour un montant de 2 200 € HT
2. une mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement paysager de la rue des Barons de Fleckenstein avec création d'une trentaine de places de stationnement dans le parc de la maison des associations pour un montant de 12 750 € HT. Les travaux retenus étaient arrêtés à 150 000 € HT et le taux des honoraires fixé à 8,50 %, ce qui correspond à un montant forfaitaire de 12 750 € HT + 2 200 € HT pour le plan paysager pour l'embellissement de la commune.

La conduite de l'étude préliminaire et de l'avant-projet de mission de maîtrise d'œuvre ont amené l'atelier de conception, constitué dans le cadre d'une démarche de concertation avec les citoyens de la commune, à proposer au conseil municipal, une modification du programme de l'opération en périmètre, programme et découpage opérationnel de la manière suivante :

- le périmètre intègre le terrain à l'arrière de la médiathèque et de l'école, au croisement des rues du Docteur Deutsch et des Frères Muntz
- le programme intègre la réalisation d'une liaison piétonne sur le terrain mentionné ci-dessus, y compris une passerelle pour franchir le ruisseau du Froeschwillerbaechel et la création de bacs floraux sur la rue des Barons de Fleckenstein
- découpage opérationnel :
 - phase 1 : bacs floraux sur la rue des Barons de Fleckenstein
 - phase 2 : liaison piétonne entre les écoles et la médiathèque
 - phase 3 : aménagement du parking dans le parc de la maison des associations.

Cette modification a été acceptée par le conseil municipal, sachant que cette décision ne préjugait pas d'une augmentation de l'enveloppe des travaux, mais qu'elle devait permettre une étude de toutes les alternatives concernant l'embellissement de la rue des Barons de Fleckenstein et de l'accès au pôle scolaire et de la petite enfance.

A l'issue des études d'avant-projet, la maîtrise d'œuvre a arrêté le coût des travaux à 302 500 € HT réparti comme suit :

- phase 1 : bacs floraux – 22 500 € HT
- phase 2 : liaison piétonne – 110 000 € HT
- phase 3 : parking maison des associations – 170 000 € HT.

Au vu de cette estimation et compte tenu du fait que le surcoût des travaux n'a pas pu être intégré dans le contrat de territoire qui régit le subventionnement du Conseil Général, le périmètre des travaux a été modifié et les travaux concentrés d'une part sur les bacs floraux de la rue des Barons de Fleckenstein et d'autre part sur la création de la liaison piétonne reliant les écoles et la médiathèque.

Suite à cette modification, la maîtrise d'œuvre a fait parvenir un avenant prenant en compte :

- la totalité des phases 1 et 2 pour un montant des travaux de 132 500 € HT,
- la phase 3 pour les éléments de mission EP et AVP.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent donc à :

- 132 500 € HT x 8,50 % = 11 262,50 € HT
- 170 000 € HT x 2,30 % = 3 910,00 € HT,

soit un total de 15 172,50 € HT, hors honoraires pour le plan paysager.

L'avenant à la maîtrise d'œuvre s'élève donc à 2 422,50 € HT, soit 2 897,31 € TTC.

Suite à ces explications, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU) approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à le signer avec ERANTHIS.

➔ Zone de servitude de projets autour de la Saline « Le Jardin de la Saline »

• Présentation de la mise en concurrence

Le Maire informe l'assemblée que suite à la décision du conseil municipal du 5 septembre 2012 décidant de poursuivre les études relatives à l'aménagement du centre ville de Soultz-sous-Forêts permettant d'aboutir à un schéma de fonctionnement urbain et de solliciter l'accompagnement du SDAUH pour ce projet, l'avis d'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre pour la faisabilité de l'aménagement du « Jardin de la Saline » a été publié dans les DNA et sur le site Internet de la Ville. La mise en concurrence concerne l'étude globale d'aménagement et la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords de la maison

d'accueil spécialisé (MAS) au Bruehl. Pour cette dernière opération, il propose au conseil municipal d'arrêter l'enveloppe financière affectée à ces travaux à 250 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'estimation financière affectée aux travaux d'aménagement des abords de la MAS au Bruehl à 250 000 € HT.

L'attribution de la maîtrise d'œuvre pour ces travaux se fera lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

→ **Orgue de l'église protestante**

- **Restauration de l'orgue**

Le Maire informe le conseil municipal que la pré-réception des travaux de restauration de l'orgue de l'église protestante aura lieu le 13 novembre 2012 à 17 heures.

- **Contribution de la Paroisse Protestante**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'un acompte d'un montant de 15 000 € sur la contribution de la paroisse protestante à la restauration de l'orgue de l'église protestante.

4. URBANISME

→ **Immeuble 34, rue des Barons de Fleckenstein**

Le Maire fait une synthèse de ce dossier :

1. suite à la mise en vente de l'immeuble 34 rue des Barons de Fleckenstein, une promesse de vente a été signée entre Messieurs WAGNER-SOMMER et MESSEMER et le Maire a réceptionné, le 26 septembre 2012, une déclaration d'intention d'aliéner pour la propriété
2. M. MESSEMER sollicite de la commune un consentement pour le maintien des fenêtres de la construction en leur état actuel et la commune souhaite un droit de passage pour le pôle scolaire

Il rappelle que le conseil municipal, lors de la réunion du 3 octobre 2012, a défini les objectifs de la municipalité et les solutions possibles.

Il informe également qu'il a pris contact avec le notaire qui propose, en concertation avec le futur acquéreur, de faire établir une servitude de destination sur le rez-de-chaussée suivie d'une promesse unilatérale d'achat.

Suite à la discussion lors de la réunion de la commission des travaux, les élus ont proposé :

1. de mettre directement en relation la personne souhaitant acheter le rez-de-chaussée pour un espace commercial et l'acquéreur potentiel
2. de continuer la discussion avec l'acquéreur potentiel pour sauvegarder un droit de passage et sécuriser les locaux commerciaux.

A la question de Paul BOISSARIE interrogeant sur la destination des étages si la commune acquiert le rez-de-chaussée, le Maire explique que l'immeuble serait en copropriété et que l'étage est destiné à des logements.

Alfred SCHMITT est favorable à la préemption de l'ensemble de la propriété car l'emplacement est proche des écoles et de la maison des associations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adhère à la proposition du Maire de débattre de la destination de cet immeuble en huis clos à la suite de la présente séance.

→ **Droit de préemption urbain**

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- propriété cadastrée section 23 n° 262/48 lieudit « 3 rue du Chanoine Imbs » d'une contenance de 4,37 ares
- appartement avec cave et parking cadastré section 1 n° 267/105 lieudit « 11 rue du Château »

→Autres

- **Terrain SIBAR**

Lors de la dernière réunion, le Maire avait rendu compte à l'assemblée de sa rencontre avec M. DEMOULIN, architecte conseil du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Ce dernier a fait parvenir une première note sur la mise en œuvre d'une démarche participative dans le cadre de l'opération d'un micro Eco quartier sur le terrain de la SIBAR.

L'enjeu pour la commune est d'urbaniser ces espaces tout en ménageant la qualité de l'ambiance urbaine préexistante. Différentes solutions sont possibles : trouver un investisseur portant une opération classique mais acceptable par les riverains ; urbaniser de façon conventionnelle les terrains en constituant 3 à 5 lots, ou se lancer dans une petite opération exemplaire de type micro Eco quartier.

Le SYCOPARC a été sollicité pour proposer une démarche facilitant l'émergence d'une dynamique d'Eco quartier et accompagner la commune dans les phases amont de l'opération. Le CAUE 67 pourrait également participer à cette mission expérimentale et innovante.

Pour mener à bien ce projet, il s'agit de mettre en place une large concertation en amont,

- en proposant une démarche participative
- en donnant la parole à une multiplicité d'acteurs (solliciter un large débat avec les futurs habitants, les riverains, des investisseurs, des institutions et référents du conseil municipal), en organisant des ateliers de travail, en maîtrisant le calendrier et les thèmes abordés.

Phasage de la concertation :

- en amont : réaliser un document d'appel à la population avec communiqué de presse et flyer,
- lancement d'une enquête : recueil des attentes des habitants
- lancer la trame des ateliers et faciliter la compréhension de la démarche en 6 points :
 1. présentation de la démarche : contexte, objectifs, concertation et programmation, témoignage et mise en place d'une exposition en mairie – attendus : constituer un groupe de travail ouvert
 2. sensibiliser les acteurs avec projection de film, présentation de références d'éco quartier et d'habitat individuel dense, réaction et avis – attendus : sensibilisation et appropriation des fiches Eco construction
 3. analyse du site et enjeux de l'urbanisme durable : présentation des contraintes et des potentiels du site, débats, constitutions de fiches projets par le groupe de travail – attendus : recueillir les attentes particulières et les idées faisant consensus
 4. construction de la trame du programme avec un projet spatial (nature des constructions, espaces plantés, circulation, gestion de la voiture, vivre ensemble, intimité ..paysage) et un projet technique (environnement, énergie, bruit, déchets, eau, bio diversité ...), définition des grands objectifs – attendus : partage des objectifs du programme
 5. synthèse : présentation du programme, lever les incompréhensions, engagements des participants, des futures habitants, mode de consultation (marché/délais/participation jury) – attendus : engagement des participants, des futurs habitants

6. consultation des équipes de maîtrise d'œuvre.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une démarche facilitant l'émergence d'Eco quartier et l'accompagnement par le Sycoparc dans les phases amont de l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rentrer dans la démarche proposée avec le Sycoparc.

La trame élaborée par le Sycoparc sera transmise par courriel aux conseillers municipaux.

• **Demande d'exonération de TLE**

La société CIRMAD EST, bénéficiaire du permis de construire pour la maison d'accueil spécialisée a fait parvenir un courrier sollicitant l'exonération totale de la taxe locale d'urbanisme qui s'élève à 62 369 € pour le projet de la MAS au Bruehl.

Le Maire présente au conseil municipal les trois alternatives possibles :

1. refuser l'exonération vu que la commune prend à sa charge l'aménagement des abords de la MAS
2. accorder une exonération de 50 % de cette taxe, pour prendre en compte le volet social de cette opération
3. accorder le dégrèvement à 100 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Paul BOISSARIE et Christian KLIPFEL) décide d'accorder une exonération de 50 % de la taxe locale d'équipement à la société CIRMAD EST.

5. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

➔ **Ajustement des heures d'enseignement des assistants d'enseignement artistique**

En raison de rajout d'élèves dans divers cours d'instruments, le conseil municipal, à l'unanimité, réajuste les heures d'enseignement de divers assistants d'enseignement artistique comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2012 :

- flûte/solfège : 12 h 10 mn – 12,16/20^e
- piano/chorale adultes : 15 h 40 mn – 15,66/20^e
- violon : 2 h 10 mn – 2,16/20^e.

6. PERSONNEL COMMUNAL

➔ **Complémentaire santé et prévoyance des agents communaux**

Le Maire informe le conseil municipal que le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire des agents a été publié le 10 novembre 2011. Il permet aux employeurs territoriaux d'attribuer une aide complémentaire aux agents d'une collectivité dans le domaine de la santé complémentaire et de la prévoyance et autorise la participation des employeurs territoriaux aux garanties souscrites à titre individuel par les agents.

Cette participation, facultative et modulable selon le revenu ou la situation familiale, peut concerner les fonctionnaires, les non-titulaires de droit public et privé des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ainsi que les agents à la retraite, ces derniers ne pouvant pas bénéficier de la participation employeur. Les retraités bénéficient du dispositif compte tenu de la solidarité entre les bénéficiaires actifs et retraités, imposée aux contrats et règlements éligibles à la participation des collectivités. Les retraités sont rattachés à leur dernière collectivité employeur auprès de laquelle ils ont été admis à la retraite.

La protection sociale complémentaire est destinée à offrir à toute personne une couverture sociale venant s'ajouter à la protection sociale obligatoire des régimes de Sécurité Sociale qui assurent une couverture de base dans laquelle toutes les dépenses et la perte de revenu ne sont pas entièrement compensées.

La protection sociale complémentaire couvre deux risques : le risque santé et le risque prévoyance :

- le risque santé : maladie ; maternité/adoption/paternité ; accident du travail/maladie professionnelle
- le risque prévoyance : l'incapacité temporaire de travail ; l'invalidité ; le décès et le PTIA (perte totale et irréversible d'autonomie)

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents tout comme l'aide apportée aux agents n'est en aucun cas obligatoire pour la collectivité.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a lancé une mise en concurrence et propose aux collectivités une convention de participation mutualisée pour les risques « santé » et « prévoyance » ; les prestataires suivants ont été retenus :

- pour le risque « Santé » : MUT'EST
- pour le risque « Prévoyance » : COLLECTEAM/HUMANIS.

Si la collectivité décide d'adhérer à la convention de participation mutualisée proposée par le CDG 67, les agents ne pourront bénéficier d'une participation de l'employeur que s'ils adhèrent au contrat proposé dans le cadre de cette convention mutualisée. La convention de participation mutualisée prendra effet au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Avant de souscrire à la convention de participation mutualisée les agents devront obligatoirement résilier leur contrat en cours (résiliation avant le 31 octobre pour une date d'effet au 1^{er} janvier 2013).

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer :

1. sur l'adhésion de la commune à la convention de participation mutualisée du Centre de Gestion du Bas-Rhin et en cas d'accord
2. de définir la participation de la commune à la complémentaire santé et prévoyance des agents communaux, ainsi que les critères de modulation.

Il rappelle que lors de la réunion de la commission des finances, les élus présents avaient opté pour une adhésion à la convention de participation mutualisée du CDG 67 et décidé de participer à la complémentaire santé et prévoyance des agents communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :
 - **santé** couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité,
 - **prévoyance** couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès
- 1. **d'accorder** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :
 - **le risque santé** : pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
 - le montant forfaitaire de participation par agent sera de 440 €/an pour un agent seul ou en couple.
 - la participation financière sera modulée selon la composition familiale, à savoir :

- 440 €/an pour un agent seul ou en couple
- 580 €/an pour un agent seul ou en couple avec 1 enfant
- 725 € annuel pour un agent seul ou en couple avec 2 enfants
- 870 €/an pour un agent seul ou en couple avec 3 enfants et plus.
- **le risque prévoyance :**
 - garanties souscrites : un socle commun indivisible regroupant :
 - l'incapacité temporaire de travail (base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation)
 - l'invalidité (base de remboursement 95 % de l'assiette de cotisation)
 - le décès et la perte totale et irréversible d'autonomie (base de remboursement 100 % de l'assiette de cotisation),
 au taux de 1,20 %.
 - l'assiette de cotisation pour le risque prévoyance est fixée comme suit :
 - le traitement de base indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire
 - pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
 - participation à hauteur du montant réel de la cotisation prévoyance de l'agent, limitée à 300 €/an.

Après validation de cette proposition par le Comité Technique Paritaire, la collectivité devra confirmer par délibération l'aide financière accordée et ceci avant fin décembre 2012.

7. RELAIS CULTUREL LA SALINE

→ Contrat de régisseur

L'avis d'appel public à la concurrence pour un contrat de services de régisseur son et lumière pour les spectacles et manifestations du relais culturel La Saline a été affiché à la mairie, à la médiathèque et au relais culturel La Saline, publié sur le site Internet de la Ville et sur e-marchespublics.com le 18 octobre 2012. La date limite de remise des plis a été fixée au vendredi 2 novembre 2012 à 17 heures. La date de début de mission est fixée au 1^{er} novembre 2012 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 octobre 2013.

Une seule offre est parvenue, émanant de JBL AUTOENTREPRENEUR de Soultz-sous-Forêts, représenté par Bernard (John) LIEVRE. Les conditions financières de l'offre sont les suivantes :

- prestation facturée au temps réel d'intervention au taux horaire de 26 € HT porté à 38 € HT en cas d'intervention les dimanches et jours fériés.

L'augmentation des tarifs proposés est respectivement de 8,33 % et 5,56 %.

Le Maire rappelle que l'intéressé n'a pas augmenté ses prestations depuis 2009. Il propose de négocier avec JBL AUTOENTREPRENEUR et de lui proposer une augmentation en prenant comme indice de référence l'indice Syntec.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir dans les conditions précitées.

→ Prime de responsabilité du régisseur des recettes

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a proposé au trésorier la nomination de Marie-Louise FROESEL, directrice du relais culturel La Saline, régisseur de recettes pour la perception des droits d'entrée lors des manifestations culturelles organisées par la Ville et pour l'encaissement de la vaisselle détériorée. Michèle NEICHEL et Sabine MAURER feront fonction de mandataires suppléants.

Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement d'un montant de 300 €, étant donné que le montant moyen des encaissements se situe entre 1 221 € et 3 000 € par mois. De ce fait, le régisseur peut bénéficier d'une indemnité de responsabilité annuelle d'un montant de 110 €. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette indemnité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue l'indemnité de responsabilité annuelle de 110 € à Madame Marie-Louise FROESEL à compter de sa nomination comme régisseur de recettes.

→ Festival Tradi'sons de Noël

- **Tarifs des insertions dans la plaquette du festival des Tradi'sons de Noël**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter les acteurs économiques de Soultz-sous-Forêts pour une insertion publicitaire dans les plaquettes réalisées et distribuées à l'occasion du festival des « Tradi'sons », aux mêmes conditions qu'en 2010 et 2011, à savoir :

- 1 page entière: 200 €
- ½ page intérieure : 150 €
- ¼ page intérieure : 100 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

- **Brochures**

Deux imprimeurs ont fait parvenir une offre pour l'impression de la brochure du festival « Tradi'sons » pour un volume de 12 000 exemplaires en quadri recto-verso, 4 + 16 pages :

- VALBLOR : 1 800 € HT – 130 € HT le mille suivant
- MODERN'GRAPHIC : 2 060 € HT – 90 € HT le mille suivant.

Le conseil municipal décide de confier l'impression à l'imprimerie VALBLOR/Illkirch pour un montant de 1 800 € HT (2 152,80 € TTC).

- **Subvention du Conseil Régional**

Le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Régional d'Alsace a décidé d'accorder à la commune une subvention de 4 360 € en vue de l'organisation du festival de Noël 2012 « Tradi'sons : les mystères du Noël médiéval ». Seules quatre manifestations de Noël en Alsace du Nord ont été retenues dans le cadre d'un subventionnement ; il s'agit de Wissembourg, Niederbronn-les-Bains, Seltz et Soultz-sous-Forêts

→ Autres

- **Projection numérique des films dans le cinéma de Soultz-sous-Forêts**

Suite à la décision du conseil municipal du 3 octobre 2012 demandant l'intervention de la commission supérieure technique de l'image et du son, le technicien chargé de l'assistance technique était sur place en vue d'analyser l'ensemble des dispositions existantes puis d'envisager les adaptations et aménagements nécessaires pour une installation efficace et optimisée des équipements de projection numérique. Il a confirmé que la salle était adaptée à la mise en place de projections commerciales des œuvres cinématographiques sous réserve de réalisation de certains travaux.

Suite à cette inspection, la commission supérieure technique de l'image et du son (CST) est prête à effectuer une assistance technique complémentaire à la première assistance sur la définition des travaux préalables portant sur les points suivants :

- assistance à rédaction du dossier de consultation, CCTP
- analyse des réponses à l'appel d'offres
- réception technique des équipements pour validation de conformité.

Le montant des prestations correspondant à cette mission s'établit à 2 537 € HT, frais de déplacement et de séjour non compris.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer :

- pour la projection numérique des films dans le cinéma de Soultz-sous-Forêts
- pour l'assistance technique complémentaire de la CST.

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, la projection numérique des films dans le cinéma de Soultz-sous-Forêts
- à l'unanimité moins une abstention (Alfred SCHMITT) l'assistance technique complémentaire de la CST.

8. AFFAIRES FINANCIERES

→ Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

- **Demande de subvention du FNP (Fonds National de Prévention)**

Le Maire rappelle que par délibération du 8 février 2012, le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels mis en œuvre par le Centre de Gestion du Bas-Rhin. La société SOCOTEC a été retenue pour cette prestation. Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention en vue de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'avoir une subvention pour la réalisation du Document Unique.

Il s'agit maintenant de faire la demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL. La proposition de délibération se présente comme suit :

La commune de Soultz-sous-Forêts s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement le personnel et les partenaires sociaux de la collectivité.

Le pilotage de ses travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein des services administratif, technique et culturel de la collectivité et pour partie avec le recours de la société SOCOTEC pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention en vue de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'avoir une subvention pour la réalisation du Document Unique.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels ;
- veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la commune mobilisera sur 2,5 jours environ 5 agents (2 administratifs, 1 technique, 2 culturels) et 2 ou 3 représentants de l'autorité territoriale.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Il est demandé au conseil municipal :

- de bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;

- d'autoriser la commune de Soultz-sous-Forêts à percevoir une subvention pour le projet ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager la procédure et approuve la délibération proposée.

→ **Subvention exceptionnelle au tennis-club**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 € au tennis club de Soultz-sous-Forêts pour le remplacement d'un coffre de rangement endommagé dans leur club house.

→ **Autres**

- **Fixation du fermage pour les baux à ferme pour la période 2012/2021**

Les baux ruraux de Hohwiller concernant des terrains à Hohwiller et deux parcelles de terrain au « Kleiner Wald » à Soultz-sous-Forêts arrivent à échéance le 11 novembre prochain. Il s'agit de baux d'une durée de 9 ans et de baux précaires. Les preneurs actuels sont tous disposés à les reprendre.

Le Maire délégué de Hohwiller propose de différencier le fermage entre les baux de 9 ans et les baux précaires et de fixer le fermage comme suit :

- 1,20 €/are pour les baux conclus pour 9 ans (du 11/11/2011 au 10/11/2021)
- 0,80 €/are pour les baux précaires (lieudits « Rosenweg » à Hohwiller et « Kleiner Wald » à Soultz-sous-Forêts).

Le loyer sera indexé sur la variation de l'indice national des fermages en prenant pour indice de départ le dernier indice connu - 103,95.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer les baux à ferme à intervenir.

- **Décision modificative**

Une partie des travaux de la rue du Frohnacker et du pôle scolaire et de la petite enfance étant réalisée pour compte de tiers (le Département pour la rue du Frohnacker et la communauté de communes du Soultzerland pour le pôle scolaire et de la petite enfance), le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, autorise un virement de crédit de 320 000 € du chapitre 21 au chapitre 45, en dépenses.

9. DIVERS

→ **Diverses informations**

- **Club de judo**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier du Président du club de judo concernant l'utilisation du dojo en hiver, et notamment durant la période hivernale. Il sollicite la prise en charge des travaux d'isolation des toilettes hommes et la fourniture de produits d'entretien et d'un aspirateur professionnel. Il informe également que le club installerait une cabine de douche pour permettre aux enseignants de se laver après l'entraînement.

- **Numérotation de maisons**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide d'attribuer le 25a, rue du Frohnacker à l'immeuble de M. et Mme Sylvain HENRY (situé en 2^e ligne 25 rue du Frohnacker) et le 35a rue des Barons de Fleckenstein à la maison des époux HOELTZEL située dans la cour de la boulangerie.

- **Chemin reliant la rue du Frohnacker à la rue Louis-Philippe Kamm**

Les élèves du collège de l'Outre Forêt qui empruntent régulièrement ce chemin ont fait parvenir une pétition pour demander de mettre du gravier dans ce chemin, sous le pont SNCF. Ils souhaitent également que ce chemin soit interdit aux voitures.

- **Rapport annuel**

Le SICTEU a fait parvenir le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce document est consultable en mairie et sera transmis sous format électronique aux conseillers municipaux.

- **Médiathèque**

L'équipe des bénévoles s'agrandit de 6 personnes.

➔ **Prochaines réunions et manifestations**

- **11 novembre 2012 à 11 heures** : cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 au monument aux morts suivie d'un vin d'honneur à La Saline
- **13 novembre 2012 à 17 heures** : pré réception des travaux de restauration de l'orgue de l'église protestante
- **15 novembre 2012 à 17 h 30** : défilé de la Saint Martin organisé par l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts
- **du 20 au 22 novembre 2012** : Congrès des Maires à Paris
- prochaine réunion du conseil municipal : **mercredi 5 décembre 2012 à 20 h 15.**